

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 09 OCTOBRE 2021

Présents : Patricia MARCOUX-LESTIEUX, Vincent COURTIOUX, Cécile DEVERRIERE, Pierre ROCHETTE, Jean-Claude BARDU, Lionel NIVARD, Laura BARDU, Xavier BRACHET, Patrick FAISANT, Gwenaëlle FROMENTIN, Fabienne LASNIER, Elisabeth BARLOT, Martine FREDAGUE-POUPON

Absents représentés : Aurore LABARDE (pouvoir à Patricia MARCOUX-LESTIEUX), Jean-Louis CONTE (pouvoir à Martine FREDAGUE-POUPON)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021

Secrétaire de séance : Cécile DEVERRIERE

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision du Maire : changement de locataire 4 Rue de l'Eglise
- 2) Décision du Maire : location de photocopieurs
- 3) Convention d'aide technique avec le Département pour le classement et la valorisation des archives communales
- 4) Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet
- 5) Acquisition de terrains – Désignation d'un notaire
- 6) Programme de voirie 2022
- 7) Travaux 2022 : demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- 8) Diverses demandes de locations du foyer-club
- 9) Avis sur le développement de projets éoliens et/ou photovoltaïques
- 10) Informations diverses

1 – Décision du Maire : changement de locataire 4 Rue de l'Eglise

Suite au décès du locataire, le logement F2 situé au 4 rue de l'Eglise a été libéré au mois d'août 2021.

Il a été reloué à compter du 1^{er} décembre 2021 à une personne de Bellac qui souhaitait depuis longtemps venir sur la commune.

Des travaux de rafraîchissement de ce logement sont en cours (Peinture et remplacement revêtement sol). Les agents communaux ont notamment enlevé le papier peint, réparer le placard coulissant, lessiver les murs et peint le plafond. Les autres travaux seront assurés par l'entreprise PERICAT.

2 – Décision du Maire : location de photocopieurs

Le copieur de l'école était hors service (et les pièces de dépannage ne sont plus disponibles). Il a donc été nécessaire de procéder à son remplacement rapidement.

Après étude auprès de plusieurs sociétés spécialisées, la commune a opté pour la location, et non l'achat. La commune disposait d'un contrat de maintenance pour 2 copieurs (mairie + école) avec la société DUMONTEIL. Cette dernière a fait une proposition intéressante pour la location de 2 copieurs identiques.

L'engagement est fait sur 5 ans :

Loyer trimestriel pour les 2 copieurs : 430 € HT

Maintenance trimestrielle pour les 2 copieurs : 302 € HT (packs copies + scan + cartouches + maintenance)

Le photocopieur de la mairie acheté en 2019 va être proposé à la vente.

3 – Convention d'aide technique avec le Département pour le classement et la valorisation des archives communales

En date du 7 juillet 2021, la commune a sollicité l'aide technique du Conseil Départemental pour le classement et la valorisation des archives communales. Pour définir le cadre de cet accompagnement, la commune doit passer une convention avec le Conseil Départemental.

Cette convention prévoit d'aider la commune dans la gestion de ses archives avec la mise à disposition sur place en mairie d'une attachée de conservation du patrimoine.

Son intervention s'articule en 3 phases :

- Classement des documents
- Formation du personnel municipal
- Valorisation des archives

La commune devra prendre en charge les frais de repas et de déplacements de l'attachée de conservation du patrimoine.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, donne son autorisation à Mme Le Maire pour signer cette convention

4 – Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet

Compte tenu de la crise sanitaire et du protocole de désinfection des locaux, Mme Martine MASSONNAUD a été recrutée en CDD depuis la fin d'année 2020 pour faire face à un accroissement temporaire d'activités.

Cependant la législation permet de maintenir ce type de contrat pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les 12 mois arrivent à échéance, il n'est donc plus possible de recruter Mme MASSONNAUD en l'état.

Toutefois, au titre de l'alinéa 3-3-5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les communes de moins de 2000 habitants dont la création ou la suppression du poste ne dépend pas de la décision de la collectivité.

Il est donc possible de recruter sur un poste permanent en CDD et Mme Le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires au 01/12/2021 pour assurer le ménage des écoles et des divers bâtiments communaux.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve cette création de poste. Le tableau des effectifs est modifié au 01/12/2021 comme suit :

<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>	
• Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe à temps complet	01
• Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe à temps complet	01
<u>FILIERE MEDICO SOCIALE</u>	
• Agent spécialisé principal 2 ^{ième} classe des écoles maternelles à temps non complet	01
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>	
• Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe à temps non complet	01
• Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps complet	02
• Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à temps non complet	01
• Adjoint technique territorial à temps non complet	02
• Adjoint technique territorial à temps complet	01

5 – Acquisition de terrains – Désignation d'un notaire

• L'indivision LAJOUX souhaite vendre la parcelle de terrain sur laquelle se situe la Pierre Soupèse. La commune dispose de peu de patrimoine et Mme Le Maire propose d'acquérir cette parcelle.

Le conseil municipal, à la **majorité**, accepte le prix d'achat fixé (350 euros), nomme Me BOISSONNADE pour notaire et donne l'autorisation à Mme Le Maire de signer les documents relatifs à cette transaction.

• Mme DARDANT souhaite vendre la parcelle boisée qui jouxte le stade sur la route du Breuil. Mme Le maire expose que cette parcelle pourrait être utilisée à des fins de parcours santé par exemple.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, accepte le prix d'achat fixé (1 800 euros), nomme Me BOISSONNADE pour notaire et donne l'autorisation à Mme Le Maire de signer les documents relatifs à cette transaction.

6 – Programme de voirie 2022

► Voie communale n°2 – Route de Sissac

Cette voie est très déformée. Afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers, Mme Le Maire propose d'engager au plus vite des travaux comprenant :

- La réfection de la couche de roulement (enrobé)
- Le calage des accotements et des zones de stationnement

Ces travaux sont prévus de l'intersection avec la route de la Croix sur Gartempe jusqu'au chemin de Jaugeas.

► Stationnement parc des Bruyères

Les 2 parcs de stationnements ne sont pas revêtus et la végétation y prolifère.

Des travaux sont donc à prévoir ; ils comprennent :

- La scarification mécanique
- La fourniture et mise en œuvre de GNT
- La réalisation d'une couche de roulement en enrobé

Mme Le Maire propose d'adopter le programme de voirie suivant accompagné d'un estimatif des travaux pour notre commune. Ces travaux seront confiés au SYGESBEM.

Désignation des travaux	Montant HT	Montant TTC
Voie communale n°2 – Route de Sissac	58 000 €	69 600 €
Stationnement Parc des bruyères	5 000 €	6 000 €
TOTAL	63 000 €	75 600 €

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve ces travaux de voirie.

7 – Travaux 2022 : demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental

► Canalisations Le Breuil Haut

Il a été constaté, depuis longtemps, que des eaux de ruissellement s'accumulent entre la voie communale et le bâtiment agricole à proximité dans le hameau du Breuil Haut. Ce phénomène s'explique par une légère rehausse de la chaussée en 2019 suite à des travaux d'étanchéité sur la voie. Maintenant lors de forts épisodes pluvieux, l'eau pénètre dans la grange. Pour remédier à ce problème des travaux sont à prévoir ; ils comprennent :

- Fourniture et pose de caniveaux CC2
- Remise à niveau du regard
- Fourniture et pose d'enrobés

Le montant de ces travaux est estimé à 10 000 € HT soit 12 000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve les travaux et sollicite une subvention au titre des CTD auprès du Conseil Départemental

► Pose de miroirs

Des sorties de véhicules sur certaines voies communales présentent un caractère dangereux lié au manque de visibilité et à la vitesse excessive de certains usagers.

Il a donc été prévu par la commission de travaux la pose de 3 miroirs :

- A la sortie du chemin Rue de la colline (chemin entre la rue de la Colline et la rue des Châtaigniers)
- Rue Saint Paul au niveau de la sortie du virage au niveau du stationnement des véhicules
- A la sortie du chemin Rue du Lieutenant Lacoste au niveau du numéro 30.

Le montant de ces acquisitions de miroirs et accessoires est estimé à 1 464,43 € TTC soit 1 220,36 € HT.

Une subvention peut être sollicitée au titre des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve la pose de miroirs de sécurité aux lieux cités et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

► Bâtiment communal multi-associatif à proximité du stade

La municipalité a été interpellée par deux associations qui, depuis plusieurs années, réitèrent une demande de locaux adaptés et indispensables à l'exercice de leurs activités.

Ne disposant pas des équipements souhaités, la commune envisage la création d'un nouveau bâtiment communal à proximité du stade.

Cette infrastructure répondra à leurs attentes mais sera également partagée et mise à la disposition de l'école et de toutes les autres associations de notre commune pour leurs activités sportives ou de loisirs.

Ce projet a été étudié par la commission travaux.

Le coût estimatif de construction de ce bâtiment est estimé à 347 712.16 € HT

Le conseil municipal, à la **majorité**, approuve ces travaux et sollicite la demande de subvention au titre des CTD pour la construction d'une salle multi-associative.

8 – Diverses demandes de locations du foyer-club

► Demande de location du Foyer-Club par la Fondation John BOST

La fondation John Bost organise chaque année la Fête de Noël des résidents du Village des Gâtines. Traditionnellement, cette fête se déroule au théâtre du Cloître mais pour différentes raisons, aucune date n'a pu être arrêtée. La fondation sollicite alors la commune pour le prêt gracieux du foyer club le vendredi 17 décembre 2021 après midi.

Le conseil municipal estime que les associations à but non lucratif doivent cependant participer aux frais d'entretien de la salle et au coût de fonctionnement.

Le conseil municipal, à la **majorité**, approuve la location du foyer-club à l'association John BOST, au prix de 70 euros. (Une contre-proposition a été présentée au tarif de 100 euros).

► Demande de location du Foyer-Club par le Club de l'Amicale Loisirs de Bellac

La salle du C. C. M. à Bellac est en réfection pour une durée encore non précisée. L'Amicale loisirs de Bellac souhaite redonner vie à son association et désire mettre en place un repas pour ses adhérents rapidement et tenir également son assemblée générale. Elle prévoit également un autre repas sur le premier semestre 2022. Ne disposant pas de salle suffisamment grande à Bellac pour accueillir l'ensemble des adhérents, l'Amicale loisirs sollicite le foyer club haut de notre commune.

- Le mardi 09 novembre 2021 de 10h à 18h (Repas)
- Le mardi 11 janvier 2022 de 10h à 18h (Assemblée Générale)
- Le mardi 29 mars 2022 de 10h à 18h (Repas)

Mme le Maire propose la tarification suivante :

70 € pour le 9 novembre 2021

140 € le 11 janvier 2022,

280 € le 29 mars 2022 et dates suivantes si nouvelle location jusqu'au 30 juin 2022

Le conseil municipal, à la **majorité**, approuve la location du foyer-club à l'Amicale loisirs de Bellac aux montants proposés (une contre-proposition a été présentée au tarif de 100 euros pour le 9 novembre 2021).

► Demande de location du Foyer-Club par la paroisse Notre Dame de Lorette

La commune a également été sollicitée par la paroisse Notre dame pour la réservation du foyer club le dimanche 6 février 2022 afin d'organiser un repas suivi d'un loto.

La salle du foyer-club sera mobilisée pour le week-end, Mme le maire propose de louer au tarif de 140€.

Le conseil municipal, à la **majorité**, approuve la location du foyer-club à la paroisse Notre-Dame de Lorette au tarif de 140 euros (une contre-proposition était faite au tarif de 165 euros)

9 – Avis sur le développement de projets éoliens et/ou photovoltaïques

La commune est fréquemment contactée par des sociétés qui souhaitent développer des énergies renouvelables sur le territoire : éolien et photovoltaïque.

Le tableau ci-dessous présente les projets en cours.

Porteurs de projets	Descriptif du projet	Etat d'avancement	Localisation (adresse)
ABO WIND	Ferme éolienne de la Croix de la Pile 5 machines	PC 087 116 14 A5498 Délivré le 22/01/2016	Val d'Issoire / Bellac / Peyrat-de-Bellac
RP GLOBAL	Projet de 4 éoliennes « Les Boucles du Vincou »	PC devrait être déposé avant fin 2021	Croix de la Pile - La Lande de Gascoux – Le Bois Carré
CNPV SUN 40 (LUXEL)	Centrale photovoltaïque de 19 485 m ² sur une friche agricole.	PC déposé le 25/05/2019	Tous Vents - Bellevue

Mme Le Maire souhaiterait que le conseil municipal engage une réflexion et se positionne sur le déploiement de futurs projets sur la commune.

A ce jour, si on totalise les éoliennes en service, les projets autorisés (avec ou sans recours), les projets en instruction ou à l'étude, on obtient presque 125 machines sur le territoire de la CCHLeM.

Concernant les projets photovoltaïques, le nombre est moins important, mais Mme Le Maire précise que des sociétés démarchent de plus en plus en ce sens. Le développement de nouvelles techniques d'énergie peut être intéressant. Toutefois, le conseil municipal estime que les projets de panneaux photovoltaïques ne doivent pas se faire sur des terrains qui pourraient être exploités pour l'agriculture ou l'élevage.

Mme Le Maire précise que c'est le préfet qui délivre ou non le permis de construire sur ces projets, au vu du dossier et de l'enquête publique.

Après en avoir débattu, le conseil municipal s'accorde sur les points suivants :

- ne pas donner suite aux nouvelles demandes de projets éoliens, dans l'attente de finalisation des projets en cours, et au vu du nombre déjà important sur notre territoire.
- d'étudier les projets photovoltaïques si les projets en question se situent sur des friches ou des bâtiments. En revanche, ceux prévus sur des terres agricoles ne seront pas retenus.

10 – Informations diverses

► Don à la mairie de Cieux

La commune a reçu les remerciements de la Mairie de Cieux et de la fondation du patrimoine pour le don qui a été effectué pour la restauration de l'ancienne gare de Tramway.

► Rentrée scolaire 2021/2022

La pose des rideaux dans les 2 premières salles de classe a été effectuée durant l'été ainsi que la livraison du matériel de cuisine.

Deux nouvelles enseignantes sont arrivées lors de cette rentrée pour rejoindre Mme Catherine RIVIERE qui conserve la classe de maternelle. Il s'agit de :

- Mme DESENFANT, en charge la classe de CP-CE1-CE2 et assure également les fonctions de direction
- Mme HERVY qui a en charge la classe de CM1-CM2

Effectif total : 66 élèves

- Classe maternelle : 17 élèves (PS : 7 MS : 3 GS : 7)
- Classe de CP-CE1-CE2 : 24 élèves (CP : 9 CE1 : 10 CE2 : 5)
- Classe de CM1-CM2: 25 élèves (CM1 : 12 CM2 : 13)

Deux nouveaux élèves doivent faire leur rentrée à compter du jeudi 14 octobre (1 GS et 1 CE1) ce qui va porter l'effectif total à 68.

Effectif cantine : 65 élèves sur 2 services

► Réfection du stade

Les travaux de réfection du stade ont été réalisés pour un montant de 7 592,40 € HT.

Il s'agissait de travaux de défeutrage, sablage, décompactage et semis de regarnissage.

► Carrière Pont de Lannaud

La société MASSY TP a informé le maire de son projet de rachat de la Carrière du Pont de Lannaud à une filiale de la COLAS (BETON GRANULATS OCCITANS) avec plusieurs objectifs :

- Extraction de granulas
- Dépose de remblais issus de chantiers de voirie
- Création d'une déchetterie à destination des industriels.

Cette reprise d'exploitation va engendrer un passage régulier de camions de fort tonnage dans le centre du bourg. Leur nombre est estimé à 15 par jour avec des pics pouvant aller jusqu'à 20 pour la partie extraction.

Pour l'instant, le projet est à l'étude de faisabilité.

Un courrier conjoint du maire de La Croix sur Gartempe et de Mme le Maire doit être envoyé à la préfète du département pour l'alerter sur la situation (La carrière est dans une zone protégée Natura 2000, la présence de l'école sur le trajet, les nuisances ...) Plusieurs associations environnementales ont été alertées également.

► Ateliers PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la CCHLeM

Suite aux différents objectifs climatiques fixés à différentes échelles (Internationale, Européenne, Nationale, régionale), la communauté de commune avait obligation de se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial

(PCAET). Le PCAET constitue un projet de développement durable ayant pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

La CCHLeM peut ainsi réaliser des actions de maîtrise de l'énergie auprès des consommateurs, de son patrimoine et celui des communes.

Le PCAET arrive en phase opérationnelle du programme d'actions, avec en particulier des actions qui concernent très directement les communes. La CCHLeM propose de constituer des groupes de travail constitués par thèmes avec des conseillers municipaux volontaires.

Mme le Maire invite les élus à désigner un référent PCAET pour notre commune et à participer à l'un de ses ateliers pour ceux qui le souhaitent.

Référent PCAET communal : Correspondant et relais des informations entre la CCHLeM et la Commune

⇒ Patricia MARCOUX-LESTIEUX

Liste et objectifs des groupes de travail :

- **Eclairage nocturne** : Répondre à toutes les questions concernant les pratiques d'éclairage nocturne et accompagner les communes qui souhaitent tendre vers une diminution de cet éclairage, voire aller jusqu'à l'obtention ville et village étoilé (ou territoire étoilé si le nombre de communes est suffisant) ; ce sera aussi l'occasion de faire intervenir le SEHV sur les différents types de luminaires (modèle, orientation, couleur de lumière...) et les nouvelles obligations réglementaires
⇒ Martine FREDAIGUE-POUPON
- **Offre locative / patrimoine communal** : Informer les communes ayant un projet de rénovation en vue développer l'offre locative à destination de différents publics
- **Transport à la demande** : Réfléchir aux navettes supplémentaires permettant de desservir les communes ne disposant pas encore de ce service
⇒ Patricia MARCOUX-LESTIEUX et Gwenaëlle FROMENTIN
- **Aires de covoiturage** : Echanger autour des projets des communes pour coordonner le maillage territorial
⇒ Fabienne LASNIER
- **Zéro phyto** : Accompagner les communes dans ce passage au zéro phyto, avec l'aide de la FREDON et de LNE
⇒ Xavier BRACHET
- **Aménagements durables** : Présenter des exemples de réalisations pouvant intéresser les communes, avec l'aide du CAUE
⇒ Martine FREDAIGUE-POUPON
- **Communes forestières** : Présenter les actions menées par l'Union des communes forestières URCOFOR
- **Bornes de recharge** : Echanger autour des projets des communes pour coordonner le maillage territorial de ces bornes

► FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le territoire de la CCHLeM est bénéficiaire du FPIC pour un montant de 813 427 € en 2021 (contre 794 727€ en 2020) qu'il faut ensuite répartir entre les communes membres.

Dans sa séance du 20 septembre 2021 :

- Dans un premier temps, la CCHLeM a adopté une répartition selon le principe « à la majorité des 2/3 ». L'EPCI percevra alors 399 000 € de FPIC, le reste 414 427 € sera réparti entre les communes membres.
- Dans un deuxième temps, il a été convenu de répartir la part des communes (pondération à 0,1 pour le revenu par habitant et pondération à 0,9 pour le potentiel financier de chaque commune).

Pour notre commune, le reversement du FPIC s'élève à 18 577 € pour 2021 (soit une baisse de 15,7 % / 2020).

► Zone d'activités du Monteil (Vente de parcelles)

Pour information, dans séance du 20 septembre 2021, la CCHLeM a décidé la vente de plusieurs parcelles de la ZAE du Monteil :

- une parcelle de 1 367 m² à la SARL Concept Médical Limousin, actuellement basée au centre-ville de Bellac. (prix : 15 € HT/m²)
- deux parcelles de 5 357 m² à la SARL Aérolyce, actuellement basée sur la ZAE du Monteil, dans le cadre du développement de ses activités (prix : 10 € HT/m²)
- deux parcelles (2 101 + 12 356 m²) à la SARL Nimrod Group, actuellement basée à NOUIC, afin de mieux coordonner ses activités en lien avec Aérolyce. (prix : 10 € HT/m² pour l'une et 5 € HT pour l'autre)

Séance levée à 12h40